



## Association L'île aux Corbeaux

Direction administrative  
Route de St-Marcel 2  
1373 Chavornay  
024 552 13 73

# Règlement du réfectoire du Verneret

## Préambule

Le réfectoire propose un accueil de midi sur le site du Verneret à Chavornay pour les élèves de la 5P à la 11S, dans le périmètre suivant :

- a) Repas chauds : le réfectoire
- b) Période de détente / d'études : le réfectoire + hall d'entrée du réfectoire

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'élève :

- Un temps pour se nourrir
- Un temps pour se détendre
- Un temps de convivialité

Pendant la pause de midi et le repas, les élèves inscrits sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement, employés de l'association de L'île aux Corbeaux (IAC) et ce jusqu'au moment où ils quittent le périmètre du réfectoire.

## Repas de midi

- **Sous la surveillance d'un ou plusieurs adultes**  
Distribution d'un repas chaud : entrée, plat, dessert.  
Des carafes d'eau sont mises à disposition.  
L'inscription aux repas est obligatoire minimum 48H avant. (Organisation traiteur)  
Chaque enfant est tenu de débarrasser, de nettoyer sa place et de jeter les déchets dans la poubelle.  
Activités libres pour les élèves de 5P à 11 S

## Admission

- L'inscription aux repas est obligatoire.
- Elle se fait, sous réserve de place, à l'aide du formulaire d'inscription en ligne : [www.ile-aux-corbeaux.ch/refectoire](http://www.ile-aux-corbeaux.ch/refectoire) ou <https://iac.monportail.ch>
- Le service de restauration scolaire est destiné aux enfants scolarisés sur le site du Verneret à Chavornay.
- La fréquentation sur inscription doit être régulière : 1 / 2 / 3 ou 4 fois par semaine à jour-s fixe-s.
- Elle peut aussi être occasionnelle, si l'enfant est déjà inscrit. (Annoncé 48 H à l'avance)
- L'inscription est valable pour l'année scolaire et doit être renouvelée chaque année.
- Le personnel d'encadrement a accès aux données transmises via MaCantine.

## Finance d'inscription

- Une finance d'inscription annuelle de CHF 30.- est perçue pour les frais administratifs. Elle sera débitée du compte de votre enfant à la consommation du 1<sup>er</sup> repas.



## Association L'île aux Corbeaux

Direction administrative  
Route de St-Marcel 2  
1373 Chavornay  
024 552 13 73

### Tarifs du réfectoire

Pour les enfants inscrits en **5P à la 8P** :

- Repas chaud CHF 9.- / jour

Pour les enfants inscrits en **9S à la 11S** :

- Repas chaud, assiette adulte CHF 10.- / jour

### Horaires

- Les jours d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00.
- Le site est fermé les mercredis, jours fériés et vacances scolaires, ainsi que lors de congés scolaires exceptionnels.

### Traiteur

- Le traiteur propose des repas équilibrés et respecte le label « Repas agri local »
- Le repas est composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert
- Les repas sont au choix « standard », « sans porc » ou « végétarien »
- Les menus peuvent être consultés sur le panneau d'affichage du réfectoire ou sur <https://lacoccinelleverte.net/nos-menus/>

### Conditions de paiement et de facturation

- Les prestations doivent être payées en avance, directement depuis votre profil, sous <https://iac.monportail.ch>. Les versements se font par e-banking en utilisant le QR Code dans l'adresse web susmentionnée.
- Les repas seront directement déduits du compte famille, après chaque « consommation » effective, absence non excusée ou excusée hors délai.

*Le prélèvement sur le compte se fait selon la méthode suivante :*

*Le compte de l'élève inscrit en **5P à 11S** fréquentant le réfectoire, sera débité lorsqu'il présentera son code barre personnel (remis après inscription et téléchargeable sur le compte <https://iac.monportail.ch>).*

- Vous pourrez consulter l'état de votre compte 24h/24 et l'alimenter autant de fois que vous le voulez. La mise à jour du compte, après paiement, prend quelques jours.
- L'accès aux repas n'est possible que si le compte présente un solde positif minimum de CHF 10.-
- A la fin de l'année scolaire, le solde du compte est reporté sur l'année scolaire suivante ou remboursé aux parents.
- Si le compte n'est plus approvisionné et qu'il est négatif, une facture sera envoyée au parent. L'enfant ne pourra plus fréquenter le réfectoire tant que le compte ne présente pas à nouveau un solde supérieur ou égal à CHF 10.-



## Association L'île aux Corbeaux

Direction administrative  
Route de St-Marcel 2  
1373 Chavornay  
024 552 13 73

### Identification de l'élève

- Une fois l'inscription effectuée, l'enfant reçoit un code-barre autocollant lors de sa première venue au réfectoire. Il peut être collé sur le support de votre choix.
- Le code-barre permet d'identifier l'enfant et de comptabiliser ses consommations au réfectoire.
- L'élève se présente au réfectoire avec son code-barre.
- En cas de perte de celui-ci, une nouvelle étiquette peut être imprimée par le parent depuis son compte <https://iac.monportail.ch> ou sur demande, auprès de l'association L'île aux Corbeaux.

### Communication aux parents

Le parent est automatiquement informé par e-mail :

- Si son enfant est prévu au réfectoire et qu'il ne s'y présente pas.
- Si son enfant n'est pas prévu (excusé ou non inscrit) et qu'il se présente tout de même au réfectoire.
- Si le code-barre est utilisé plusieurs fois au réfectoire, pour le même repas.
- Si le compte de l'enfant a atteint le seuil minimum de CHF 10.- ou si le compte n'est plus alimenté (rappels).

### Transports

- Aucun transport supplémentaire, autre que celui prévu par l'école habituellement n'est organisé.

### Objets personnels

- L'association L'île aux Corbeaux ainsi que le personnel d'encadrement déclinent toute responsabilité en cas d'altération ou de perte des effets personnels.

### Téléphones portables

- Les téléphones ne sont pas tolérés à l'intérieur des locaux.
- Dans le cas du non-respect de cette règle, le personnel d'encadrement confisque le téléphone jusqu'à la fin de la pause de midi.

### Discipline

- L'élève qui fréquente le réfectoire s'engage à respecter les lieux, le personnel d'encadrement et les autres élèves.
- La signature de la charte de comportement peut être imposée aux élèves dépassant le cadre posé par les surveillantes.
- Les enfants qui ne respectent pas les règles communautaires du réfectoire pourront être exclus.

### Assurances

- Les dégâts causés par un élève pendant la pause de midi, sont à la charge du parent.
- En cas d'accident, le parent est tenu de l'annoncer à son assurance.



## Association L'Île aux Corbeaux

Direction administrative  
Route de St-Marcel 2  
1373 Chavornay  
024 552 13 73

### Protection des données

- Toutes les informations transmises à l'Association L'Île aux Corbeaux via MonPortail sont traitées de façon confidentielle.
- La plateforme MonPortail abritant à la fois les applications MaCantine et MesDevoirs, les personnes autorisées à traiter les demandes d'inscription ont accès aux données personnelles saisies par les parents.
- L'association s'engage à utiliser les données transmises uniquement dans la mesure où cela est justifié par le contrat.
- L'Association conserve vos données à caractère personnel conformément aux obligations légales en la matière, pour la durée nécessaire à leur traitement ou prévue par la loi. Les données devenues inutiles sont supprimées, pour autant que la loi l'autorise.
- La société partenaire (CeRFI SA) qui gère la plate-forme MonPortail utilise des mesures de sécurité techniques et organisationnelles adéquates pour protéger vos données contre la manipulation, la perte partielle ou totale et l'accès non autorisé de tiers. Ces mesures de sécurité sont adaptées en permanence conformément à l'évolution technologique.

**Le présent règlement fait partie intégrante du formulaire d'inscription.**

### Association L'Île aux Corbeaux

  
Valérie Maire

Présidente

  
Kristel Vulliens

Vice-présidente

Chavornay, le 16 mai 2023



## Association L'île aux Corbeaux

Direction administrative  
Route de St-Marcel 2  
1373 Chavornay  
024 552 13 73

### A AFFICHER CHEZ SOI

#### ABSENCES OU ANNULATION D'UN REPAS

Pour faciliter la gestion des repas et par respect pour le traiteur, l'association attend du parent de communiquer :

	Au plus tard avant 8h00	Minimum 48h à l'avance
<b>Absences prévues</b> Course d'école ; camp ; sortie, etc.		Via le compte de votre enfant sur le site <a href="https://iac.monportail.ch">https://iac.monportail.ch</a> ou par sms <b>077 534 66 54</b>
<b>Maladie</b>	Via le compte de votre enfant sur le site <a href="https://iac.monportail.ch">https://iac.monportail.ch</a> ou par sms <b>077 534 66 54</b>	

#### DÉPANNAGE

- Il est possible d'inscrire son enfant pour des périodes non prévues par le contrat, en dépannage, à condition que le nombre de repas le permette.

	Au plus tard avant 8h00	Minimum 48h à l'avance
<b>Repas non prévu par le contrat</b>	Uniquement par téléphone et après <u>confirmation orale</u> <b>077 534 66 54</b>	Via le compte de votre enfant sur le site <a href="https://iac.monportail.ch">https://iac.monportail.ch</a> ou par sms <b>077 534 66 54</b>

Pour rappel : l'école ne transmet pas les informations concernant les camps, courses d'école, etc.

- Toutes les absences injustifiées et/ou non avisées à temps seront déduites du compte repas de votre enfant.
- Une liste de présence journalière est tenue par l'équipe d'encadrement.